

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 9 octobre 2007 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur, Serge Roy, maire.**

Étaient présents:

Monsieur le maire, Serge Roy  
Mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril  
Messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion,  
Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante

Également présents : Micheline L. Morency, directrice générale  
Me Jacques Robichaud, greffier

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2007-10-243 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

**Point retiré : 4.5** Appel d'offres GT-2007-11 : travaux d'élargissement de la rue Antoine-Hénault – adjudication.

**Point ajouté : 6.1** Avis de motion : Règlement modifiant le règlement d'emprunt no 452.

ADOPTÉE

**2007-10-244 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 25 SEPTEMBRE 2007**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 11 septembre et de la séance spéciale du 25 septembre 2007 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 11 septembre et de la séance spéciale du 25 septembre 2007, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2007-10-245 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2007 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de septembre 2007, au montant de **42,373.43 \$**.

ADOPTÉE

**2007-10-246 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2007–  
APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de septembre 2007, au montant de **1 087,417.68 \$**.

ADOPTÉE

**2007-10-247 LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER DU MOIS DE  
SEPTEMBRE 2007 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer pour le mois de septembre 2007, au montant de **909,899.13 \$**.

ADOPTÉE

**2007-10-248 PERMANENCE D'EMPLOI DE M. MICHEL L. GUAY – TRÉSORIER**

Considérant l'engagement de monsieur Michel L. Guay, au poste de trésorier, à compter du 2 avril 2007.

Considérant que la période de probation de 6 mois est terminée.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin, et résolu de confirmer la permanence d'emploi de monsieur Michel L. Guay, trésorier.

ADOPTÉE

**2007-10-249 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION  
D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS, LE  
CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Monsieur le conseiller, Michel Asselin, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le contrôle et le suivi budgétaires. Ce règlement aura notamment pour objet de déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la Ville le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville, d'assurer une saine administration des finances, de prévoir le ou les moyens utilisés pour garantir la disponibilité des crédits préalable à la prise de toute décision autorisant une dépense.

**2007-10-250 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 342**

Monsieur le conseiller, Bruno Laplante, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement abrogeant le règlement no 342 intitulé « Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en cas d'incendie entre les municipalités de Vaudreuil-Soulanges ».

ADOPTÉE

**2007-10-251 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2007-14, LOT 2 068 265 (103, RUE HUOT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2007-14;

Considérant que l'application stricte du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2007-14, concernant l'immeuble situé au 103, rue Huot (lot : 2 068 265), à l'effet de permettre une diminution du rapport espace bâti/terrain à 6,6 %, contrairement au minimum fixé à 15 % par la réglementation, aux conditions suivantes :

- a) Que l'entreposage extérieur ne soit pas visible de la rue en priorisant un écran végétal opaque sur toute la longueur de la clôture en façade.
- b) Qu'à défaut de pouvoir installer un couvert végétal opaque adéquat en raison de la nature du sol, que soient installés des lattes sur toute la longueur de la clôture en façade, agrémentée d'arbres et d'arbustes ou d'un aménagement paysager.

ADOPTÉE

**2007-10-252 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2007-17, LOT 2 068 783 (43, RUE RABEAU)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2007-17;

Considérant que l'application stricte du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

**2007-10-252...suite**

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2007-17, concernant l'immeuble situé au 43, rue Rabeau (lot : 2 068 783), à l'effet de permettre l'aménagement d'un logement bigénérationnel au sous-sol sans occuper une partie du rez-de-chaussée, contrairement à la réglementation exigeant une occupation minimale de 15 % du rez-de-chaussée.

ADOPTÉE

**2007-10-253 APPEL D'OFFRES GT-2007-10 : TRAVAUX DE RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE P-0 – ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le contrat de réfection du poste de pompage P-0;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 19 septembre 2007;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'accorder le contrat de réfection du poste de pompage P-0 à, **Filtrum inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **1 438 276.90 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT-2007-10; le tout puisé à même le règlement d'emprunt numéro 450. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

**2007-10-254 CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À FILTRUM INC. POUR DES TRAVAUX AUX POSTES DE POMPAGE P-1 ET P-13**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'accorder, de gré à gré, un contrat de construction pour l'installation d'une vanne de trop plein aux postes de pompage P-1 et P-13 à **Filtrum inc.**, au coût total de **15 804 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-415-50-566.

ADOPTÉE

**2007-10-255 FONDATION SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL : APPUI À LA DEMANDE DE DÉSIGNATION DE L'ENCLOS PATRIMONIAL À LA COMMISSION DES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES DU CANADA**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot donne son appui à la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal NDIP dans sa demande de désignation de l'enclos patrimonial Sainte-Jeanne-de-Chantal auprès de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

ADOPTÉE

**2007-10-256 CONTRAT DE SERVICES AVEC PG GOVERN QC INC. : DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe avec la compagnie **PG Govern Qc inc.** un contrat d'utilisation, d'hébergement, d'entretien et de soutien technique des services en ligne pour le progiciel « Permis en ligne », au coût annuel de **3 190 \$** plus taxes; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-611-00-415. Le contrat est d'une durée de 36 mois renouvelable. Le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de services.

ADOPTÉE

**2007-10-257 COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION : MANDAT À DUNTON RAINVILLE POUR REPRÉSENTATION DE LA VILLE**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu de mandater **Dunton Rainville**, avocats, pour comparaître et représenter la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot devant la Commission d'accès à l'information du Québec, dans le dossier portant le numéro CAI 07 07 85, au coût de **5,000 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-141-00-412.

De transférer la somme de 2,700 \$ du poste budgétaire 1-02-141-00-419 (autres services professionnels) vers le poste budgétaire 1-02-141-00-412 (services juridiques).

ADOPTÉE

**2007-10-258 APPUI AU COMITÉ DE L'ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Attendu que depuis juillet 2002, les dix-sept directeurs des différents services de sécurité incendie de la MRC Vaudreuil-Soulanges se sont réunis dans le but de standardiser les méthodes de travail;

Attendu qu'en 2004, il a été décidé de former un comité ayant comme mission d'actualiser *l'Entente d'entraide mutuelle* et de la rendre applicable à l'ensemble des municipalités de la MRC;

Attendu que malgré les disparités existantes entre les différents services de sécurité incendie, les membres du comité ont réussi, de manière unanime, à concevoir un projet d'entente où les besoins de tous sont rencontrés;

Attendu que le projet d'entente a été présenté à la MRC;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, Bruno Lalante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de signifier à la MRC que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot appuie le projet d'entente présenté par le comité de *l'Entente d'entraide mutuelle* en matière de sécurité incendie, afin de permettre aux municipalités de standardiser leurs méthodes de travail et d'améliorer, de façon substantielle, la protection offerte à la population.

ADOPTÉE

**2007-10-259**    **ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE L'ÎLE-PERROT :  
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2007-2008**

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot renouvelle son adhésion à l'Association des gens d'affaires de L'Île-Perrot pour l'année 2007-2008, au coût de **85 \$** taxes incluses; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-651-00-494.

ADOPTÉE

**2007-10-260**    **ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE L'ÎLE-PERROT :  
SOUPER-CONFÉRENCE DU 17 OCTOBRE 2007 – DÉLÉGATION**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que Josée Baril et Richard Filion soient délégués pour représenter la Ville au souper-conférence de l'AGAIP, le 17 octobre 2007, et à cette fin, que la Ville achète 2 billets, au coût total de 80 \$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-651-00-311.

ADOPTÉE

**2007-10-261**    **EMPLOYÉS CADRES : VERSEMENT D'UNE PRIME POUR LE  
REMPLACEMENT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES  
COMMUNAUTAIRES**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de verser aux employés-cadres suivants une prime de 10 % de leur salaire respectif, pour le nombre de semaines mentionnées ci-dessous, pour l'accroissement de leurs tâches suite au remplacement de la directrice des Services communautaires pour la période du 10 juin 2007 au 11 août 2007, à savoir :

**Guyline Lauzon, 9 semaines;**  
**Luc Tessier, 7 semaines**  
**Line St-Onge, 2 semaines**

De transférer les sommes correspondantes du poste budgétaire 1-02-711-00-110 vers les postes budgétaires 1-02-737-10-110 et 1-02-311-00-110.

ADOPTÉE

**2007-10-262**    **ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ À L'ESSAI : BRIGADIER SCOLAIRE**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'engager M. **Luc Lanthier**, à titre d'employé à l'essai, au poste de brigadier scolaire, à compter du 2 octobre 2007, suivant les conditions prévues à la convention collective : le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-292-00-118.

ADOPTÉE

**2007-10-263    AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 452**

Madame la conseillère, Josée Baril, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement d'emprunt numéro 452. Ce règlement aura pour objet de modifier la clause de taxation prévue à l'article 10 en diminuant le pourcentage de 4,91 % à 4,90 %.

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

**PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS**

**2007-10-264    LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu de lever la séance à **20h35**.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Serge Roy  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jacques Robichaud  
Greffier

/vc

\*\*\*\*\*

